

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche**

**ARRETE**

**portant nomination des membres de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur**

**La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,**

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 18 juin 1986 modifié portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'Éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014 ;
- VU** le procès-verbal de proclamation des résultats des élections aux commissions administratives paritaires du 5 décembre 2014 ;
- VU** le procès-verbal de désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des techniciens de recherche et de formation du 11 décembre 2014 ;

## ARRETE

### Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des techniciens de recherche et de formation :

#### Représentants titulaires :

- Mme Geneviève GUIDON, chef de service, adjointe à la directrice générale des ressources humaines ;
- M. Pierre-Raoul VERNISSE, secrétaire général d'académie du rectorat de Nice ;
- M. Philippe DIAZ, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Versailles ;
- Mme Hélène FRIMOUR, directrice générale des services de l'École pratique des hautes études ;
- M. Thomas RAMBAUD, directeur général des services de l'université Bordeaux 3 ;
- M. Pierre GABETTE, directeur général des services de l'université de Tours ;
- M. Philippe LECHIPRE, directeur des ressources humaines à l'université Lille 3 ;
- M. Frédéric DESPRES, directeur général des services de l'École centrale de Lille ;
- M. François RIOU, directeur général des services de l'université Paris Panthéon ;
- M. Frédéric BESSIERE, directeur des ressources humaines à l'université Clermont-Ferrand 1.

#### Représentants suppléants :

- Mme Frédérique GERBAL, sous-directrice de la gestion des carrières ;
- Mme Gisèle MACHEREY, chef du bureau des personnels ingénieurs et techniques de recherche et de formation ;
- M. Jean-Marc MARTY, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières ;
- Mme Marie-Josée MAUGEAIS, chargée d'études au bureau des personnels ingénieurs et techniques de recherche et de formation ;
- Mme Hélène GERARD-GRABOIS, secrétaire générale des services de l'École nationale supérieure de chimie de Paris ;
- Mme Isabelle GLOPPE, directrice des ressources humaines à l'université Lyon 1 ;
- M. Renaud MORIN, directeur des ressources humaines à l'université Paris VIII ;
- Mme Isabelle HOLTZAPFFEL, directrice des ressources humaines à l'université de Poitiers ;
- Mme Anne-Marie RIOU, directrice générale des services de l'université du Maine ;
- Mme Christine CABASSU, chargée des fonctions de secrétaire générale des services du CEREQ Marseille.

## Article 2

Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des techniciens de recherche et de formation, représenteront le personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015:

### **Représentants titulaires :**

#### Classe exceptionnelle :

- M. Jean-Louis SOURROUILLE, université Toulouse 3 ;
- M. Laurent AUTISSIER, université d'Aix-Marseille ;
- M. Jean-Luc DUFAU, lycée V. Duruy de Mont de Marsan ;

#### Classe supérieure :

- Mme Betty CARENE, université des Antilles Guyane ;
- M. Jean-Michel FABRESSE, université d'Orléans ;
- Mme Stéphanie GOURIOU, université de Bretagne Occidentale ;

#### Classe normale :

- M. Amar AMMOUR, lycée A. Kastler de Dourdan ;
- Mme Hélène CRUZ, université Grenoble 2 (IAE) ;
- Mme Anne-Marie FONTAINE, université de Picardie ;
- M. Yannick VERY, université du Maine.

### **Représentants suppléants :**

#### Classe exceptionnelle :

- Mme Annie LASSALLE, université de Haute Alsace (IUT de Colmar) ;
- Mme Pascale KLEINBERG, université Pierre et Marie Curie ;
- Mme Valérie CABANEL, université Toulouse 2 ;

#### Classe supérieure :

- M. Aurélien NORET, université de Rouen ;
- Mme Virginie KILANI, université de Bourgogne ;
- Mme Carole BOUCAYRAND, université Toulouse 3 ;

Classe normale :

- Mme Marie-Elisabeth LAYEC, lycée de Kerneuzec - Quimperlé ;
- Mme Sylvie MUTTE, rectorat de Lille ;
- Mme Béatrice SISSAN, École nationale supérieure de Paris ;
- Mme Khadija BOUABID, université Paris Dauphine.

**Article 3**

La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le **19 DEC. 2014**

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation :

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines,

  
Philippe SANTANA